



ARRETÉ

d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme

Le Maire,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants R.123-1 et suivants ;
- Vu le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 et modifié le 19/10/2010 et le 22/10/2013 ;
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 07/01/2014 ;
- Vu le projet de modification notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- Vu l'avis favorable de la commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 11 octobre 2016 ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 17/10/2016 désignant un commissaire enquêteur titulaire et un commissaire enquêteur suppléant ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme dont les caractéristiques principales sont :
Le PLU de Benfeld est modifié pour permettre la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage. Dans ce but, un secteur de zone spécifique est créé dans la zone naturelle N.

Cette enquête publique se déroulera **du vendredi 9 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus**, pour une durée de **36 jours** consécutifs.

ARTICLE 2 : Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Monsieur Daniel BEAUGUITTE, Directeur de projet a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Richard RATINAUD, Colonel de l'Armée de Terre retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 18h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, sise 3 rue du Châteaux 67230 BENFELD.

Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@ville-de-benfeld.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- Vendredi 9 décembre 2016 de 9h00 à 11h30
- Mercredi 21 décembre 2016 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 13 janvier 2017 de 15h00 à 18h00

ARTICLE 6 : Les Informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.benfeld.fr/>

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie.

ARTICLE 7 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

ARTICLE 8 : L'autorité responsable du projet de modification du PLU est la commune de Benfeld représentée par son Maire Monsieur Jacky WOLFARTH et dont le siège administratif est situé 3 rue du Châteaux à 67230 BENFELD. Des Informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

ARTICLE 9 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

Cet avis sera affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage dans la commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera également publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délai.

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein
Monsieur le Président du Tribunal Administratif
Monsieur Daniel BEAUGUITTE commissaire enquêteur titulaire
Monsieur Richard RATINAUD commissaire enquêteur suppléant

Fait à BENFELD, le 3 novembre 2016

Le Maire

Jacky WOLFARTH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacky Wolfarth', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a star-like symbol.